

MONPELIER

MONPELIER

Au cours de réunions publiques sur les problèmes posés par la C.A.V.A.R. (caisse d'allocations vieillesse des arts graphiques et plastiques) de nombreux artistes ont décidé de former un :

"COMITE de DENONCIATION de la C.A.V.A.R."

Ce comité a maintenant recueilli plusieurs centaines de signatures.

Il est intervenu au "Salon des Indépendants", au "Salon des Artistes Français", au "Salon des Réalités Nouvelles" et lors de la réouverture de "L'A.R.C." (affichages, discussions avec les artistes, échanges d'expériences, distributions de tracts, propositions d'actions)

Il a dénoncé le "rackett" exercé par la C.A.V.A.R. et s'est résolu à y mettre fin.

En liaison avec les auteurs qui luttent contre la C.A.V.M.U., un groupe contre les saisies fonctionne dès à présent sur Paris, nous prévenons les camarades de province que les saisies peuvent continuer pour eux, nous leur demandons de s'organiser et de prendre contact avec nous.

Le "Comité de Dénonciation de la C.A.V.A.R." a décidé de créer une "Commission Juridique" chargée de regrouper les dossiers des litiges avec la C.A.V.A.R., afin de coordonner et d'intervenir plus efficacement.

Le Comité, conscient que la C.A.V.A.R. n'est en rien une conquête sociale, veut, dès à présent, porter ses efforts en priorité contre certains procédés utilisés par la C.A.V.A.R. notamment :

1) Le fait que les cotisations ne soient pas proportionnelles aux revenus et pénalisent la pauvreté.

2) Le fait que, pour bénéficier de la Sécurité Sociale il faille se soumettre au rackett exercé par la C.A.V.A.R.

3) Le fait que la ville de Paris et l'administration n'attribuent d'ateliers qu'aux artistes affiliés, cotisants à la C.A.V.A.R.

4) Le fait que, lorsque l'artiste ne dispose que de revenus insignifiants, son conjoint, qui pour sa part paie déjà des charges sociales et le plus souvent s'ubvient aux besoins de l'artiste, se trouve contraint de cotiser à la C.A.V.A.R.

5) Le fait que, dans la nécessité très fréquente où l'artiste se trouve à exercer un second travail pour survivre, la C.A.V.A.R. lui prenne une part de son revenu de secours.

6) Le fait que par cette forme de rackett la C.A.V.A.R. pousse à masquer les revenus réels et favorise le travail noir, contre lequel elle prétend lutter.

Le Comité de Dénonciation de la C.A.V.A.R. demande aux artistes concernés par la C.A.V.A.R. de lui communiquer toutes critiques ou toutes propositions utiles.

(Correspondance : Mr. STROMBERG 14 rue LARREY. PARIS 5è.)

IL APPELLE ARTISTES PLASTICIENS, AUTEURS, COMPOSITEURS A UNE REUNION PUBLIQUE OU IL FERA CONNAITRE LES RESULTATS, PROPOSERA DES ACTIONS ET COMMUNIQUERA LES JUGEMENTS DEJA RENDUS CONTRE LA C.A.V.A.R. ET LA C.A.V.M.U.

Le Mercredi 2 MAI 1973 à 20 heures 30 - SALLE MABILLON

3 rue de L'ABBAYE. PARIS 6è.

métro : ODEON, MABILLON, St. GERMAIN DES PRES.

Le 2 Avril 1973, lors de la réunion du :

" COMITE DE DENONCIATION DE LA C.A.V.A.R. "

(C.A.V.A.R. : Caisse d'allocation vieillesse des arts graphiques et plastiques)  
200 artistes se sont posés les questions suivantes :

- C.A.V.A.R. : retraite ou rackets ?
- Pourquoi la C.A.V.A.R. existe-t-elle ?
- Comment fonctionne-t-elle ?
- Quelles conséquences son existence a pour chacun de nous ?
- Quel est son but ? Quels sont les résultats ?
- Faut-il accepter ? Faut-il refuser ?
- Comment ?

L'assemblée a décidé de recueillir l'accord de chaque artiste pour adresser le questionnaire suivant à la C.A.V.A.R. :

- 1) Pourquoi le plancher des revenus pour l'établissement des cotisations est-il dérisoire ?
- 2) Pourquoi demandez-vous le montant des ressources de l'artiste alors que vous ne tenez pas compte de ce montant ?
- 3) Pourquoi, par contre, tenez-vous compte des ressources du conjoint pour déterminer si les ressources dépassent le plancher ?
- 4) Pourquoi saisissez-vous les instruments de travail alors que le fisc ne les saisit pas ?
- 5) Pourquoi les exonérations ne sont-elles pas automatiques ?
- 6) Où et comment est investi l'argent des cotisants ?
- 7) Quels sont les salaires des directeurs, des cadres de votre caisse ?
- 8) Combien de peintres, graveurs, sculpteurs cotisent actuellement ?
- 9) Combien de peintres, graveurs, sculpteurs touchent actuellement allocations et retraite ?
- 10) Nombre total des cotisants à la C.A.V.A.R. ?
- 11) Historique de la fondation de la C.A.V.A.R. ?

Dans les imprimés que vous faites parvenir aux artistes nous avons trouvé des obligations, des menaces ou de la charité, sans trouver de réponses à ces questions.

#####

Nom(s)	Prénom(s)	Signature(s)	Adresse(s)	Téléphone(s)
		écrire lisiblement		

#####

Le Comité de Dénonciation a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures.  
Adressez la votre et toute correspondance à : Mr. STROMBERG 14 rue LARREY,  
PARIS 5è.